

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013

◇ Convocation du 22 février 2013 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil treize, le vendredi premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Étaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, M Vincent ALLARD, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Richard HENNET.

Absents excusés : Mme Martine NAUDÉ, MM Lionel TRIVIERE, Gérard POISSON

Procuration : Martine NAUDÉ donne pouvoir à Anita LEPAGE  
Lionel TRIVIERE « « Nicolas BODINEAU  
Gérard POISSON « « Vincent ALLARD

✍ Monique JAMIN a été désignée secrétaire de séance.

## PV DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2013

Le compte rendu est approuvé

## FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide le devis de METRO (Nantes) : acquisition de deux friteuses électriques pour le restaurant scolaire pour 3 460 € HT avec reprise du matériel existant pour 2 300 € HT.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2013.

*Délibération n°12-2013 votée à l'unanimité*

### 2 – Contrat de maintenance des logiciels mairie

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maintenance proposé par le prestataire informatique JVS pour l'ensemble des logiciels (état-civil, élections, population, comptabilité, paye, emprunts, gestion des biens, environnement Horizon on-line).

Le contrat de maintenance s'élève à 1 155,94 € HT.

*Délibération n°13-2013 votée à l'unanimité*

### 3 – Coût de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le Maire expose le détail des charges de fonctionnement de l'école publique. Le coût moyen par élève au titre de l'année 2012 s'élève à :

- pour les classes maternelles : 774,31 € par élève
- pour les classes élémentaires : 286,43 € par élève.

Le Conseil Municipal :

- fixe à 774,31 € par élève des classes maternelles et 286,43 € par élève des classes élémentaires, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique,
- charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes auprès des communes concernées.

*Délibération n°14-2013 votée à l'unanimité*

**4 - Participation au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires**

Le conseil municipal décide de verser les participations suivantes pour l'année scolaire 2013/2014

Elèves	Participation semestrielle de la commune	Part semestrielle restant à la charge des familles	Coût total du semestre facturé par le SITC
Demi-pensionnaires	41 €	49 €	90 €
Internes	23 €	29 €	52€

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6554**

*Délibération n°15-2013 votée à l'unanimité*

**5 - Participations 2013**

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 18 février 2013, le Conseil Municipal vote les cotisations et participations suivantes :

Association	Cotisation 2013 (en €)
Association des Maires Ruraux	75,00
Association Fed des Maires de Loire-Atlantique	358,18
Association RN171/RD771	100,00
CAUE	96,00
ADICLA	229,20
Fondation du Patrimoine	50,00
BRUDED	392,50
Association des Maires Portail Marchés Publics	128,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6281**

	Participation 2013 (en €)
Service Incendie (SDIS)	23 342,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6553**

	Participation 2013 (en €)
Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac	3 933,00
Communauté de Communes de Blain pour transports scolaires	6 365,00
SITC Moisdon - participation Lila à la Demande	565,20
SITC Moisdon - participation déficit Lila à la Demande	1 522,88

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6554**

*Délibération n°16-2013 votée à l'unanimité*

**6 - Subventions aux associations**

Après avis favorable des commissions « Finances » et « Vie Associative » réunies le 18 février 2013, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention 2013 (en €)
Les Aînés Ruraux	400,00
Saltimbanques - activités diverses	1 300,00
ASEM	300,00
Les Gramelots	200,00
Union Nationale des Combattants	190,00
Amicale Laique LA GRIGONNAIS - classe de découverte	2 533,00
Pédale Puceuloise	45,00
Secours Populaire	130,00
Resto du Cœur	400,00

Portage de repas Le Gâvre	90,00
Le Gâvre Basket Club	90,00
Ma Niwa	67,00
Amicale Laïque Blain section Danse	45,00
Ecole de musique de Blain	45,00
GRYMDA	562,00
Bretagne Vivante SEPNB	100,00

La subvention attribuée à l'**OGEC La Grigonnais** d'un montant total de **32 650 €** se décompose comme suit :

- Frais de fonctionnement élèves de classes maternelles = 774,31 € \* 27 élèves = 20 906,37 € (effectifs au 6 janvier 2013)
- Frais de fonctionnement élèves de classes élémentaires = 286,43 € \* 41 élèves = 11 743,63 € (effectifs au 6 janvier 2013)

(versements trimestriels en avril et septembre de 10 883 €, en décembre de 10 884 €)

La subvention est susceptible d'être réévaluée en fonction des effectifs présents au 1<sup>er</sup> jour de chaque trimestre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6574**

La subvention attribuée au **Restaurant Scolaire « La Grignotte »** d'un montant total de 6 000 € sera versée ainsi : 3 000 € en avril et 3 000 € en septembre 2013

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 6574**

La subvention de fonctionnement au **Centre Communal d'Action Sociale** s'élève à 3 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2013 **article 65736**

*Délibération n°17-2013 votée à l'unanimité*

## **7 - Rythmes scolaires - Décision sur la date de mise en œuvre du dispositif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le débat engagé lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2013 portant sur la réforme des rythmes scolaires.

Il rappelle que l'Etat souhaite que la réforme entre en application dès la rentrée scolaire 2013, mais offre la possibilité pour les communes de solliciter le report à la rentrée 2014.

Le Conseil Général semble prêt à organiser les transports scolaires le mercredi matin dès la rentrée de septembre 2013. Les horaires de l'école ne devraient pas être modifiés en dehors du mercredi matin.

La commune pourrait être prête pour mettre en œuvre le dispositif pour la rentrée de septembre 2013 mais compte tenu des difficultés financières pour accompagner les conséquences de la réforme et du manque de moyens humains pour encadrer et animer au sens de l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC), le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, opte pour **un report à titre conservatoire à la rentrée scolaire de septembre 2014.**

Une demande de report à titre conservatoire sera faite dans ce sens auprès des services du Conseil Général.

*Délibération n°18-2013 votée à l'unanimité*

## **URBANISME**

### **1 - Droit de Prémption Urbain**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Parcelles</b>
Maître Ruaud - Blain	Le Pont Massé	ZT 88 et 89
Maître Ruaud - Blain	2, route de l'Océan	M707p

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de prémption sur ces parcelles.

### **2 - Convention de mise à disposition de la parcelle ZR70**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°93-2012 et donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention proposé par la SAFER en vue d'une mise à disposition de la parcelle ZR70 à des agriculteurs locaux.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention avec la SAFER et fixe le montant de la redevance annuelle à 60 € l'hectare.

*Délibération n°19-2013 votée à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

### Agenda

Vendredi 29 mars 2013 - 19h30

*Conseil Municipal - vote des budgets*

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 14/03/2013